

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2024-054

**Le 16 décembre deux mil vingt quatre**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

**PRESENTS** : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON,

**ABSENTS AVEC POUVOIR** : M. KALFON (au profit de M. BOUVANT) ; M. TROUVÉ (au profit de Mme PARIOT) ; M. MARTIN (au profit de Mme DECK) ; Mme DUC (au profit de Mme CALEYRON) ; M. SILVY (au profit de M. GIRIN)

**ABSENT SANS POUVOIR** : Mme KHERRA (excusée)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. JOMAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 5

#### **Objet – Dénomination d'une salle communale**

Les associations limassiennes profitent de locaux mis gracieusement à leur disposition pour pouvoir y organiser leurs activités ou des réunions.

L'une d'elle se situe en -dessous de la médiathèque, rue du 8 Mai 1945, et accueille plusieurs activités hebdomadaires :

- Les rencontres de l'association Question pour un champion, chaque mardi de 14 h 30 à 18 h et le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 19 à 21 h
- Les ateliers de gymnastique des Hirondelles,

Suzanne MICOLLIER a marqué la vie associative de Limas en sa qualité de bénévole au sein de plusieurs associations de la commune.

Suzanne MICOLLIER est issue d'une famille limassienne établie au Pelloux.

Afin de lui rendre hommage, il est proposé que la salle portant l'appellation anonyme de « salle du comité des fêtes », porte son nom.

Madame MICOLLIER étant décédée, la municipalité a sollicité l'avis de son ayant-droit et son fils s'est montré très favorable.

Elle a œuvré pendant une cinquantaine d'années au sein d'associations limassiennes. Elle a été trésorière du club de l'amitié. Elle a aussi participé au démarrage du comité de jumelage Limas-Miéming. On la retrouve membre du comité des fêtes, du Sou des écoles de 1965 à 2000, des conscrits des classes en 1. Vac Hand, association qui emmène des handicapés en vacances, l'a comptée parmi ses bénévoles, de 1985 à 2000.

Suzanne MICOLLIER est médaillée Jeunesse et Sports.

Aussi, en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (26 POUR) se dit favorable à la dénomination de la salle du comité des fêtes du nom de Suzanne MICOLLIER.**

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

